



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 4 mars 2019** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavalée
Shelley MacDougall

Absence : Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
secrétaire-trésorière : Joan Sheehan
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe : Heidi Lafrance
Inspectrice municipale : Lysa-Marie Hébert

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 février 2019
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
- 7. Administration**
- 8. Finances**
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour le mois de février
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2019
 - 9.2. Priorités d'action en matière de service policier
 - 9.3. Plan de sécurité civile – autorisation pour signature d'une entente pour un centre de coordination municipal substitut en cas de sinistres
 - 9.4. Station hydrométrique – Municipalité des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury

9.5. Hydro Météo – gestions des risques d'inondation

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du Responsable du Service des travaux publics

10.2. Appel d'offres par invitation pour la vidange des installations septiques

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2019

11.2. Rapport de l'inspectrice municipale

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

12.2. Projet de patinoire municipale – Services professionnels

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-03-19

3.1 Séance ordinaire du 4 février 2019

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 4 février 2019.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

03-03-19

Modalité de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023 :

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les 6 bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Commission scolaire de la Capitale -Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 :

La Commission scolaire de la Capitale a soumis son plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 adopté le 22 janvier 2019. Pour l'école Joli-Bois située au 1893, boul. Valcartier, les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan sont de 225 élèves pour 2019-2020 et 2020-2021 et 220 pour 2021-2022 et la capacité fonctionnelle d'accueil est de 336 élèves.

Ristourne 2018 de la Mutuelle des municipalités du Québec :

La part de la ristourne attribuée à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est de 2 581 \$. Soutenue par les saines pratiques de gestion de notre Mutuelle, cette redistribution vise à reconnaître notre loyauté, nos bonnes pratiques en matière de gestion des risques et la qualité de notre dossier d'assurance.

Tournoi de golf – Quebec High School Alumni Foundation:

Le 28 juin 2019 se tiendra le tournoi annuel des anciens de QHS au Centre Castor sur la Base de Valcartier. Le coût est de 135 \$ par personne.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

7. ADMINISTRATION

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

8. FINANCES

04-03-19

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de février

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de février 2019;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2019 totalisant la somme de 112 858,00 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2019

Un total de 21 appels ont été reçus pendant le mois de février 2019 :

10	Médical
6	Accident
3	Alarme incendie
0	Fausse alarme
1	Divers
1	Travaux publics - urgence

9.2. Priorités d'action en matière de service policier

Chaque année, le comité de sécurité publique de la MRC de La Jacques-Cartier identifie des priorités d'action en matière de service policier en lien avec les préoccupations des citoyens dans leur milieu de vie. Voici les priorités d'actions pour l'année 2019 que le conseil municipal souhaite identifier pour le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes « Club Ados », en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires;
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse, aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire et aux personnes pratiquant le « ski-roulettes » surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier;
3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec avec les citoyens et leurs représentants.

5. Renforcer l'application des règlements concernant le stationnement sur les chemins publics, particulièrement pendant la saison hivernale.
6. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
7. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablères et propriétés privées).
8. Surveillance accrue sur la bonne conduite des cyclistes sur les voies publiques.

05-03-19

9.3 Plan de sécurité civile – autorisation pour signature d'une entente pour un centre de coordination municipal substitut en cas de sinistres

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'obligation d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a préparé un plan de sécurité civile afin de réagir promptement lors de tout type de sinistre;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir un centre de coordination substitut au cas où le centre principal serait inaccessible lors d'un sinistre;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir le recours à des ressources additionnelles lors de sinistres grâce à l'établissement d'ententes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire Brent Montgomery et la directrice générale, Mme Joan Sheehan, de signer pour et au nom de la Municipalité une entente avec le Village Vacances Valcartier pour que celui-ci mette à la disposition de la Municipalité un centre de coordination substitut pour permettre aux membres de l'organisation municipale en sécurité civile (OMSC) de répondre efficacement aux sinistres, et ce, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tout au long de l'année dans l'éventualité où l'hôtel de ville ne serait pas accessible lors d'un sinistre.

06-03-19

9.4. Station hydrométrique – Municipalité des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury

La municipalité des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury a offert à la Municipalité de partager les coûts d'entretien, estimés entre 3 000 \$ et 4 000 \$, de la station hydrométrique qu'ils installeront dans la rivière Jacques-Cartier sur leur territoire. L'objectif est d'obtenir, en temps réel, les données de la station dans un contexte de sécurité civile. Cette station hydrométrique, située en amont, soit dans le parc national de la Jacques-Cartier, a pour objectif d'accroître le niveau de sécurité des citoyens situés à l'intérieur des zones inondables. La distance entre la station et notre municipalité est d'environ 30 km.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE contribuer annuellement à l'entretien de la station hydrométrique de la rivière Jacques-Cartier située sur le territoire de la municipalité des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour un montant entre 3 000 \$ et 4 000 \$.

07-03-19

9.5. Hydro Météo – gestions des risques d'inondation

Le 22 décembre dernier, le niveau de la rivière Jacques-Cartier a monté dû à la pluie et à des embâcles de glace se sont formés. Le Service des travaux publics et le Service de sécurité incendie ont suivi la situation de très près. La Municipalité est entrée en contact avec la compagnie Hydro Météo pour une consultation et une expertise pour connaître les risques liés aux embâcles présents à au moins deux endroits sur la rivière Jacques-Cartier. Cette compagnie spécialisée peut nous conseiller sur la meilleure stratégie en proposant des solutions et émettant des recommandations.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la compagnie Hydro Météo pour étudier deux secteurs pour problématique d'embâcle et de la zone d'impact; mesurer l'épaisseur et la dureté de la glace, profondeur de l'eau, identification de chenal, évaluation de la situation et des risques, et ce, au montant de 4 100 \$ excluant les taxes.

Inclus également un rapport verbal préliminaire sur les lieux et rapport d'expertise écrit incluant photographies et vidéos, propositions des mesures d'atténuation et de prévention en fonction des résultats obtenus et des tendances climatiques prévues pour la région et recommandations de travaux si applicables.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

Aucun rapport ce mois-ci.

10.2 Appel d'offres par invitation pour la vidange des installations septiques

ATTENDU QUE la Municipalité, pour l'année 2019, désire maintenir son service garantissant l'entretien des fosses septiques à des intervalles réguliers, soit tous les 2 ans, afin de prévenir la pollution des sols et des eaux sur son territoire;

ATTENDU QUE le service sera financé par la taxe foncière générale imposée pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à un appel d'offres par invitation adressé à deux compagnies ou plus pour la vidange des fosses septiques résidentielles et/ou de rétention ayant une capacité égale ou inférieure à 4,8 m³ et qui sont à des endroits accessibles par le véhicule de l'entrepreneur.

Les systèmes septiques du Village Vacances Valcartier et de l'école secondaire Mont Saint-Sacrement sont exclus de ce service ainsi que ceux qui se situent sur le territoire de la Zec Batiscan-Nelson.

Les coûts de ce service pour vider les fosses septiques et le transport des boues vers l'usine de traitement de la ville de Québec sont estimés entre 70 000 \$ et 80 000 \$.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2019

Un total de 2 permis ont été délivrés pour le mois de février 2019 :

1	Bâtiment complémentaire
1	Agrandissement commercial et institution

11.2 Rapport de l'Inspectrice municipale – Mme Lysa-Marie Hébert

Aucun rapport ce mois-ci.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

08-03-19

Activités communautaires:

- Le 27 février 2019 s'est tenue la porte ouverte du Comité historique. Il y a eu une belle participation à cette activité. Les membres du conseil félicitent le Comité historique pour ce bel événement.
- Les activités de la semaine de relâche sont en cours.

12.2. Projet de patinoire municipale – Services professionnels

09-03-19

Honoraires supplémentaires en ingénierie pour activités non incluse au mandat :

Le 7 février dernier, la direction de la Municipalité a rencontré Mme Anne Chevrier, ingénieure chez WSP, concernant le projet de réfection de la patinoire extérieure. Des activités supplémentaires ou imprévues ne faisaient pas partie de l'offre de services professionnels et dépassent le cadre du mandat initial particulièrement dans les travaux civils et d'électricité. Entre autres, l'aménagement d'une aire de stationnement, la relocalisation d'équipements connexes à la patinoire, ajouts en conduits électriques pour les besoins actuels et futurs. Ainsi, la conception, la surveillance et la coordination des travaux pour ces disciplines doivent être ajoutées au mandat initial.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter les frais d'honoraires supplémentaires pour activités non incluses au mandant (gestion de projet, validation du concept, plans et devis, surveillance des travaux) par la firme WSP au montant de 21 700 \$ excluant les taxes pour le projet de réfection de la patinoire extérieure.

10-03-19

Honoraires en architecture :

Le 14 février dernier, la direction de la Municipalité a rencontré M. Denis Bouchard, architecte pour la firme BBC Architectes, pour identifier nos besoins en architecture concernant le projet de patinoire municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme BBC Architectes pour la recherche et la conception d'une structure de bois pour le préau de la patinoire prévu en phase 2 du projet et élaborer les plans et devis pour l'appel d'offres à la firme BBC Architectes, et ce, au montant de 22 080 \$ excluant les taxes. Le mandat consiste essentiellement à collaborer avec la firme WSP pour élaborer le design de la structure prévue pour couvrir la patinoire.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 20 février 2019. Il informe les membres du conseil que notre marraine actuelle à la Sûreté du Québec, l'agente Sandra Laprise, a eu une promotion. Elle sera remplacée par l'agent Mario Bernier. Une rencontre sera planifiée prochaine avec l'agent Bernier et la direction de la Municipalité.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 20 mars 2019 à 19h au complexe de la MRC de la Jacques-Cartier à Shannon. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Ville de Québec – R.V.Q. 2741 :

Conformément à l'article 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Québec a transmis à la municipalité une copie certifiée conforme du projet de Règlement R.V.Q. 2741 modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement aux affectations et aux densités applicables dans le secteur situé au sud de la jonction des rues Vézina et George-Muir.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 25.

Brent Montgomery
Maire

Joan Sheehan
Directrice générale
Secrétaire-trésorière